

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur ~~Alain ROUSSET, Président du~~ Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région,**

Et

Le **Pays Sud Creusois,** représenté par Madame Catherine DEFEMME, sa Présidente,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet du Pays Sud Creusois :

- la **communauté de communes Creuse Grand Sud,** représentée par Madame Valérie BERTIN, sa Présidente,
- la **communauté de communes Creuse Sud-Ouest,** représentée par Monsieur Sylvain GAUDY, son Président,

Le Syndicat et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire.**

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Pays Sud Creusois en date du **XX novembre 2022** approuvant le contrat de développement et de transitions et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes Creuse Grand Sud en date du 26 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Sud Creusois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest en date du 18 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Pays Sud Creusois et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Pays Sud Creusois et autorisant son président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

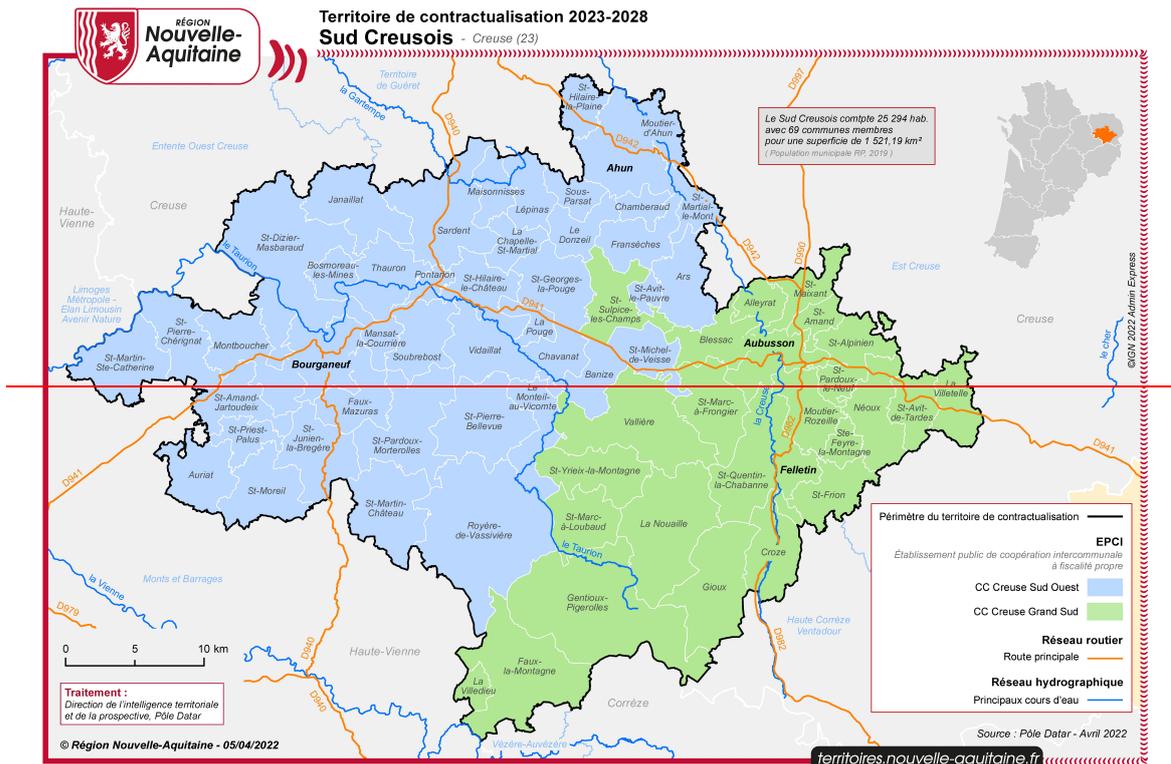
Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

69 communes – 25 494 habitants

2 intercommunalités :

- la communauté de communes Creuse Grand Sud, 26 communes
- la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, 43 communes



Le Pays sud Creusois regroupe les Communautés de communes de Creuse Grand Sud (26 communes) et Creuse Sud-Ouest (43 communes). Il couvre 27 % de la surface départementale et comprend un total de 69 communes. Les zones urbaines les plus proches sont la communauté d’agglomération de Guéret (35 km, 40 min), Clermont Auvergne Métropole (111 km, 2h), la Communauté d’agglomération de Brive-la-Gaillarde (121 km, 2h) et Limoges Métropole (70 km, 1h30). Ces distances et durées correspondent à un départ du Monteil au Vicomte, commune localisée au centre du PSC.

Selon le recensement INSEE 2019, la densité de population locale varie de 5 à 169 habitants / km². Elle est en moyenne de 17 habitants / km². Comme la moitié des Néo-Aquitains et le tiers des Français, la population du PSC est rurale.

Sur ce territoire, et ce depuis plusieurs décennies, le déclin démographique se maintient. Depuis 2008, il a perdu 2 152 habitants, soit 8,5 % de sa population. Seules les catégories des + de 60 ans ont augmenté. Selon l’INSEE, cette baisse démographique résulte du solde naturel négatif (- 0.90 % entre 2012 et 2017) non-compensé par le solde migratoire, légèrement positif (0.19 % entre 2012 et 2017)

En cohérence avec les spécificités locales, le précédent contrat présentait les 2 axes stratégiques suivants :

Axe 1 : S'appuyer sur les potentiels du territoire (ressources agricoles, patrimoine naturel et culturel, initiatives associatives et solidaires...) comme source de développement local.

Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques face à la déprise démographique.

Aujourd'hui, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles prend une place prépondérante au sein des projets.

Aussi, il est indispensable de poursuivre le travail de réhabilitation de l'habitat pour maintenir la population et être en capacité d'en accueillir de nouvelles. D'autant plus que cette pénurie de logements locatifs risque de s'accroître encore dès 2023. En effet, Il sera interdit de louer des logements dont le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) les positionnera en G (consommation ≥ 421 kw/m²/an et émission 101 kg/CO₂/m²/an).

Au sein du PSC, les services et équipements sont essentiellement concentrés autour de 4 communes bien réparties sur le territoire :

- Aubusson, commune « centre structurant »,
- Ahun (CSO), Bourganeuf (CSO) et Felletin (CGS), dits « centres intermédiaires »,

Il est aussi essentiel de garantir un maillage suffisant et adapté en termes d'équipements et de services sur l'ensemble du territoire. C'est un facteur majeur de maintien et d'attractivité de la population. La question de l'accès aux soins médicaux mérite un focus supplémentaire.

Afin de permettre une mesure de la vulnérabilité socio-économique des territoires, le revenu médian par unité de consommation a servi de base, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les Communautés de Communes, selon cet indicateur, sont très vulnérables. Le territoire de projet du Pays Sud Creusois est ainsi classé en vulnérabilité forte.

Constitué par une importante majorité (87%) de zones très peu denses (une proportion élevée, à mettre en perspective avec les 34.5% en France de province), et, pour le reste, de surfaces peu denses, la configuration spatiale du territoire affiche une ruralité affirmée. En effet, la part de population rurale sur chacun des EPCI composant le Pays Sud Creusois représente 100% (51,1 % pour la Région Nouvelle-Aquitaine).

Ce territoire connaît des problématiques d'aménagement liées à cette configuration rurale peu dense qui favorise les déplacements dans un environnement de pôles urbains aux ressources restreintes.

Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise cette stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région).

les 2 enjeux majeurs du territoire du PSC sont :

- **Développement économique durable.**
- **Tendances démographiques.**

En réponse à ces enjeux, 2 axes stratégiques ont été redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

Axe 1 : S'appuyer sur les atouts agricole, sylvicole, naturel, culturel, patrimonial et social pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain

Sous axe 1 : Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux. Favoriser la transition énergétique du territoire.

Sous axe 2 : Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.

Sous axe 3 : Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durables.

Sous axe 4 : Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs.

Les habitants du territoire du PSC doivent gagner en capacité productive et en autonomie pour retrouver un souffle économique. Pour cela, il faut cibler l'emploi, le soutien aux entreprises existantes, la création et la diversification des activités économiques locales : espace conviviale dégustation, vente de produits locaux issus de pratiques agro-écologiques pastorales, volontés matures ou émergentes qui soutiennent ces axes de développement, la Cité de la Tapisserie, volonté de création d'une éco-pépinière de petits arbres fruitiers bio :

Des projets et idées qui se croisent et se complètent : projet d'écohabitat inclusif au cœur de la cité, habitat « accompagné et partagé », solidaire, intergénérationnel destiné à des personnes vulnérables du fait de l'âge et/ou du handicap ou d'une situation de dénuement, et son tiers lieu pour l'éducation et la promotion de mode d'habiter favorables à la santé.

Projet de création d'entreprise pour proposer une offre de mobilité touristique en bus électriques notamment dans le cadre de l'éco-tourisme : transport de matériels, de bagage, circuit touristique.

Des projets de formation dans le domaine de la construction avec la volonté de construire une filière pour le développement du poêle maçonné sur le territoire. Création d'un système au niveau de performance très élevé et particulièrement bien adapté aux ressources locales où la sylviculture occupe une place dominante.

Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques

Sous axe 1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.

Sous axe 2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.

Sous axe 3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.

Sous axe 4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive.

Quelques exemples d'actions : encourager les politiques d'accueil des nouveaux arrivants développer le compostage individuel et collectif, réflexion en cours sur la stratégie de gestion des déchets, mutualisation recherchée avec autres EPCI, réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, démarrage de la recyclerie des matériaux du bâtiment de la Creuse (RéMaBat23). Aussi, la question du logement est largement soutenue par un des projets diversifiés. Certains sont issus de communes qui ont la volonté de répondre aux demandes fréquentes de logements pérennes, aussi provisoire pour des stagiaires ou services civiques, voire touristiques sous forme de gîtes d'étape. D'autres projets résultent de réflexions associatives aux motivations diverses : logements tremplins pour les nouveaux arrivants, les jeunes recherchant un 1er palier d'indépendance, les jeunes en difficultés, les personnes concernées par un handicap ou âgées souhaitant garder une forme d'indépendance et prendre part au fonctionnement de leur lieu d'habitation.

A noter que, dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Pays Sud Creusois comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du Pays Sud Creusois** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel (annexe 2)** que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Pays Sud Creusois et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

La Présidente
du Pays Sud Creusois

Alain ROUSSET

Catherine DEFEMME

La Présidente
de la communauté de communes
Creuse Grand Sud

Le Président
de la communauté de communes
Creuse Sud Ouest

Valérie BERTIN

Sylvain GAUDY

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

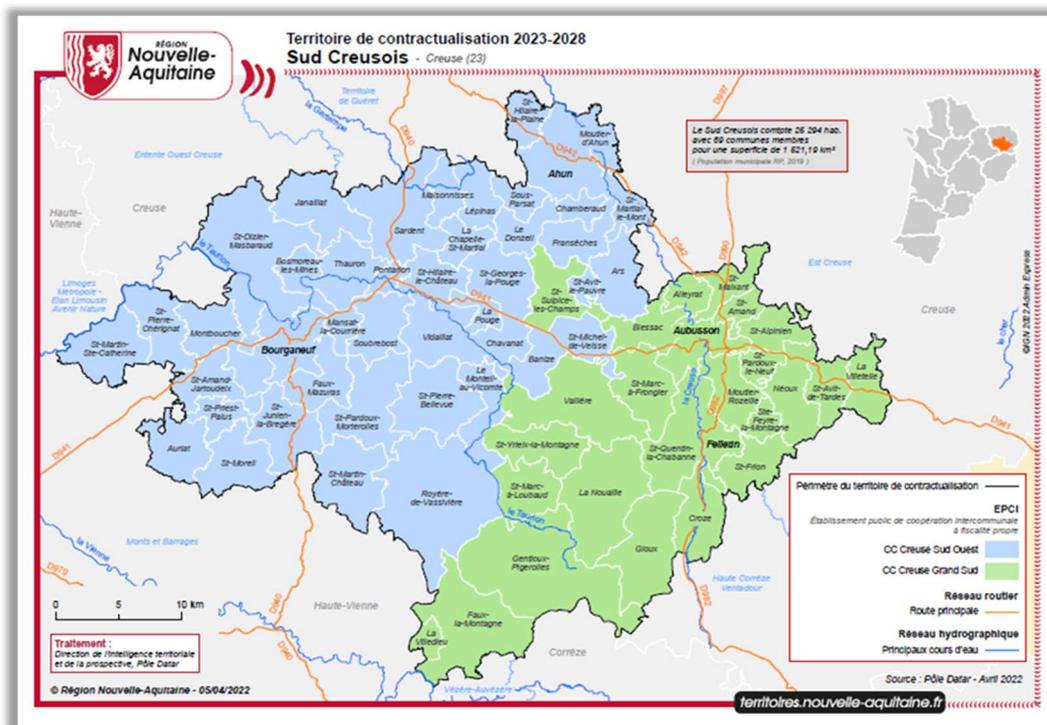
Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION – ANNEXE 1
**NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE
PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS 2023-2025**

*I - Dynamique territoriale
et caractéristiques de vulnérabilité*



Lors de la précédente contractualisation régionale, le Pays Sud Creusois (PSC) était une partie du territoire de contractualisation Ouest Sud creusois. Après différents échanges, les élus ont décidé que le périmètre du contrat de développement et de cohésion se limiterait au seul PSC. Le territoire du PSC est situé au sud sud-ouest de la Creuse, au nord-est de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il regroupe les Communautés de communes de Creuse Grand Sud (26 communes) et Creuse Sud-Ouest (43 communes). Il couvre 27 % de la surface départementale et comprend un total de 69 communes. Les zones urbaines les plus proches sont la communauté d'agglomération de Guéret (35 km, 40 min), Clermont Auvergne Métropole (111 km, 2h), la Communauté d'agglomération de Brive-la-Gaillarde (121 km, 2h) et Limoges Métropole (70 km, 1h30). Ces



distances et durées correspondent à un départ du Monteil au Vicomte, commune localisée au centre du PSC.

Selon le recensement INSEE 2019, la densité de population locale varie de 5 à 169 habitants/km². Elle est en moyenne de 17 habitants km². Comme la moitié des Néo-Aquitains et le tiers des Français, la population du PSC est rurale.

Sur ce territoire, et ce depuis plusieurs décennies, le déclin démographique est stable. Depuis 2008, le PSC a perdu 2 152 habitants, soit 8,5 % de sa population. Seules les catégories de population de plus de 60 ans ont augmenté.

⇒ **L'ensemble de ce territoire se caractérise par sa ruralité, c'est un atout en termes de qualité de vie. Cela induit aussi des difficultés de maintien et d'attractivité de la population et nuit une bonne dynamique socio-économique et entraîne de difficulté de mobilité. Cette tendance doit être inversée et constitue un des enjeux du territoire.**

Caractéristiques socio-économiques

• Niveau de formation

Depuis 2008, le niveau de formation et de qualification de la population a évolué. La part des non-diplômés diminue au profit des catégories détenant un diplôme. Cependant, la population du territoire présente un niveau de qualification inférieur au niveau régional (- 7 % de personnes détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur et + 4 % n'ont aucun diplôme).

Pourtant, des établissements d'enseignement secondaire sont situés dans le PSC :

- le lycée d'enseignement général d'Aubusson,

- 3 lycées d'enseignement professionnel :

- Bourgneuf : esthétiques et bien-être, de service à la personne, hôtellerie et restauration,
- Aubusson (métiers du commerce et de la vente, CAP art du tapis et de la tapisserie de lisse, assistant technique en milieu familial et collectif).
- Felletin, le Lycée des Métiers du Bâtiment de (CAP au BTS en passant par des mentions complémentaires, le brevet des métiers d'art (BMA) et le BIM « Building Information Model).

- le lycée agricole d'Ahun (agriculture, eau et environnement, service aux personnes et patrimoine et tourisme, du bac professionnel au bac+5).

⇒ **Le niveau de formation de la population augmente mais reste inférieur aux tendances régionales, malgré la présence d'établissements d'enseignement secondaire aux formations diversifiées, qualifiantes et qualitatives. Il est nécessaire d'accentuer le travail de fond pour accroître le niveau de compétence, facteur de développement socio-économique local.**



- **Chômage et emploi**

En ce qui concerne le chômage, les taux et structure démographique des 15-64 ans varient peu de la tendance régionale, respectivement 13 et 14 % de la population âgée de 15 ans et plus. Les 15-24 ans sont davantage concernés, avec des taux proches de 25 %. C'était déjà le cas en 2008 et les crises successives.

L'étude réalisée par le cabinet Switch'on en 2019, dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, a permis de mettre en évidence une pénurie de main d'œuvre locale pour de nombreux métiers : transport de personnes et de marchandises, restauration, infirmier.

- ⇒ **Le taux de chômage est de 14 %. Pourtant, il y a des offres d'emploi non pourvues. La pénurie de main d'œuvre pour de nombreux métiers a été mise en évidence. Il est essentiel d'harmoniser l'offre et la demande dans le domaine de l'emploi.**
- ⇒ **Les jeunes de moins de 25 ans sans activité constituent une cible majeure. Il faut parvenir à les attirer vers l'emploi local. Les actions d'immersion, de formation et de valorisation de l'emploi local sont des priorités portées par les acteurs locaux.**

- **Catégories socioprofessionnelles, revenus territoriaux et développement local**

D'un point de vue socioprofessionnel, la population est composée à 40 % de retraités, 14 % d'employés et 13 % de personnes sans activité professionnelle. Comparativement au niveau régional, il y a + 10 % de retraités et 2 à 3 fois moins de cadres et professions intellectuelles supérieures. Par ailleurs, s'ils ne prédominent plus, les agriculteurs restent 4 fois plus nombreux qu'au niveau régional.

Concernant le développement local, le 1^{er} moteur est de nature résidentiel. En cohérence avec la structure démographique, les revenus territoriaux sont composés à 32 % de pensions de retraite. Viennent ensuite les dépenses touristiques (24 %). En ajoutant les 16 % de revenus sociaux (prestations et revenus sociaux), le total représente 72 % des revenus territoriaux. Au niveau régional, il représente 60 % des revenus.

Les revenus productifs exportateurs sont quasiment deux fois inférieurs à la moyenne régionale. La combinaison du manque de production « exportable » et de déficit de valeur ajoutée obtenue pour les productions locales aurait pu suffire à démontrer une faiblesse de l'économie locale. Pourtant, elle est à mettre en relief vis-à-vis de la nature du tissu économique peu industrialisé du territoire.

En 2017, l'INSEE identifiait le PSC comme territoire en « Situation relative de pauvreté et d'inégalité de revenu » forte. D'ailleurs, 58 % des ménages étaient non-imposables en 2019 pour 46 % en Région NA.



- ⇒ Cette composition des revenus territoriaux met en évidence la forte dépendance de la population vis-à-vis des mécanismes de redistribution (pensions de retraite) et des revenus sociaux. C'est un facteur de vulnérabilité, encore accru dans le contexte socio-économique actuel.
- ⇒ Il y a 40 % de retraités parmi la population du PSC âgée de 15 ans ou plus. Cette situation constitue un facteur de développement local propre au territoire du PSC. Les besoins des personnes âgées impliquent la présence, en quantité et qualité suffisante, d'infrastructures et de services spécifiques, soins à la personne, hébergement, aide quotidienne. Et, cet ensemble est vecteur d'emplois.
- ⇒ Les productions locales sont peu exportées. Cela oriente l'économie vers la consommation locale. Cette prédisposition s'accorde bien avec le contexte actuel.
- ⇒ Les productions locales souffrent d'un déficit de valeur ajoutée. Pourtant, les savoir-faire locaux, notamment agricoles et artisanaux aboutissent à des productions qualitatives.

Habitat & Logement

Près de 70 % des logements du Pays Sud Creusois ont été achevés avant 1970 et n'ont fait l'objet d'aucun travaux de rénovation ou de mise aux normes depuis. Au total, suivant les données INSEE 2019, 16 % des logements du PSC sont vacants, soit 2 fois plus qu'au niveau régional. Le taux de logements secondaires (25 %) est bien supérieur aux tendances régionales. Il reste donc 49 % de logements non conventionnés occupés à titre principal au sein du PSC. Et, selon l'étude de l'agence ORE, de 2018, et l'analyse des données de consommation énergétique des EPCI réalisée par l'AREC, 44 % de ces résidences principales creusoises sont des « passoires thermiques ».

Le PSC dispose également d'un parc locatif social, géré par Creusalis, l'Office public de l'habitat de la Creuse. Ces logements ont été construits dans les années 70-80. Plusieurs communes du territoire possèdent également des logements communaux conventionnés.

Au sein du PSC, il y a un manque de logements et leurs performances thermiques sont insuffisantes. Cela freine l'accueil de nouvelles populations.

- ⇒ 49 % des logements non conventionnés sont occupés à titre principal et près de la moitié sont des passoires thermiques. Il est urgent de rétablir une offre de logement qualitative suffisante, de lutter contre la vacance. Il faut faire face à l'augmentation du coût de l'énergie et ne pas laisser le patrimoine bâti se dégrader davantage.
- ⇒ Le territoire dispose d'un parc de logements sociaux moins denses que la moyenne régionale. Les Communautés de communes et communes tâchent de compléter cette offre par le biais d'acquisition.
- ⇒ Le PSC cumule 2 problématiques en termes de logement : la difficulté d'accès et le manque de performances thermiques.



La question des équipements est également est un facteur majeur de maintien et d'attractivité de la population.

Equipements et services

La classification établie par l'INSEE repose sur 5 grands ensembles communaux.

Le niveau 0 correspond aux communes « non centres », avec peu ou pas de services ni d'équipement. 59 communes du PSC sur 69 sont concernées, soit 48 % de la population, soit 2 fois plus qu'au niveau régional.

Le niveau 1, les communes centres locaux possèdent une dizaine d'équipements et de services. Il y a 6 centres locaux au sein du PSC, répartis également entre les 2 EPCI. 16 % de la population du PSC est concerné par cette situation, contre 23 % en moyenne régionale.

Même moyenne régionale pour le niveau 2, les communes centres intermédiaires, (une trentaine d'équipements et services). Il concerne 21 % des locaux. Ahun et Bourganeuf pour Creuse Sud-Ouest et Felletin pour Creuse Grand Sud correspondent à cette définition.

Puis, il y a le niveau 3, les communes centres structurants, disposant d'environ 70 équipements et services. Aubusson, sous-préfecture de la Creuse, commune incluse dans Creuse Grand Sud est le seul centre structurant du PSC. 14 % des résidents du PSC bénéficient de cette situation, soit moins 5 % qu'en Région NA.

Enfin, le niveau 4 rassemble les communes centres majeurs, qui regroupent la majorité des équipements et services existants. Le centre majeur le plus proche est Guéret.

Il faut aussi intégrer les atouts tels que la scène nationale, la piscine, la cité de la tapisserie et le cinéma qui bénéficient aux Aubussonnais, aux autres locaux et aux visiteurs. Tout comme la salle culturelle Confluences et le cinéma présents à Bourganeuf et la salle Chabrol à Sardent sont des points forts pour la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

⇒ **Au sein du PSC, les services et équipements sont essentiellement concentrés autour de 4 communes bien réparties sur le territoire :**

- **Aubusson, commune « centre structurant »,**
- **Ahun (CSO), Bourganeuf (CSO) et Felletin (CGS), dits « centres intermédiaires »,**

Il est essentiel de garantir un maillage suffisant et adapté en termes d'équipements et de services sur l'ensemble du territoire. C'est un facteur majeur de maintien et d'attractivité de la population.

La question de l'accès aux soins médicaux mérite un focus supplémentaire.



Accès aux soins

En 2021, toutes spécialités confondues, la Creuse comptait 382 médecins. Pour chaque médecin généraliste, la patientèle est comprise entre 1 000 et 1 500 personnes. Leur moyenne d'âge est supérieure à 54 ans. D'un côté, il y a une population vieillissante dont les besoins en suivi médical s'accroissent. De l'autre, il y a un faible nombre de médecins, également vieillissants et de plus en plus sollicités, qui peinent réellement à trouver la relève.

- ⇒ **3 problèmes s'amorcent conjointement : la population perd en accès et qualité des soins, les nouvelles populations ont de vraies difficultés à trouver un nouveau médecin référent, les médecins s'épuisent.**
- ⇒ **L'ensemble de la population locale, élus et administrés, est consciente qu'il est urgent d'inverser cette situation d'autant plus préoccupante en présence d'une forte proportion de personnes vieillissantes. Cette difficulté d'accès aux soins médicaux peut aussi être un frein pour les parents et les couples qui souhaitent avoir des enfants.**

Vulnérabilité socio-économique

La classification établie repose sur 4 domaines de vulnérabilité socio-économiques :

- Le niveau de formation de la population,
- L'emploi et le marché du travail,
- Le revenu des ménages,
- La démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Dans la lignée des observations précédentes, les 2 Communautés de communes du PSC sont classées parmi les territoires aux populations les plus vulnérables d'un point de vue socio-économique.

- ⇒ **Cette situation de vulnérabilité socio-économique fait l'objet d'une attention particulière de la part des politiques territoriales visant à rétablir l'équilibre géographique en termes de développement socio-économique durable.**

Cependant, notre territoire dispose de nombreuses richesses intrinsèques naturelles et historiques dont nous devons avoir conscience.

Occupation du sol

Les espaces boisés destinés à l'exploitation occupent 50 % du territoire. Cette orientation technico-économique constitue une vraie richesse en termes de ressource naturelle essentielle, renouvelable et valorisable. Elle constitue d'ailleurs un pan de l'économie du territoire.

L'agriculture, majoritairement orientée vers le système extensif polycultures - naisseur bovin viande, représente 40 % du territoire. Cette activité a connu une baisse drastique de sa



rentabilité. Victime de son déficit de valeur ajoutée, elle peine à séduire les jeunes pour de nouvelles installations. Il est crucial de mesurer l'impact de la fragilisation de ce secteur. Chaque exploitation agricole contribue au maintien d'autres emplois : conseils en production animale, végétale, en mécanisation, en gestion d'exploitation et bancaire, vétérinaires, Chambre d'agriculture, coopératives agricoles, commerciaux, abattoirs, transport... De plus, cette tendance va à l'encontre des volontés de développement des circuits courts en alimentation. La souveraineté alimentaire est le pilier fondamental d'une société qui se développe.

Viennent ensuite les zones urbanisées à hauteur de 6 %. Puis, les espaces naturels recouvrent 4 % de la surface totale. Cette disposition signifie que 96 % du territoire est sous influence anthropique plus ou moins intense. Finalement, seul 4 % du territoire (hors surface en eau) est véritablement disponible pour la réalisation complète des cycles de vie de la faune et la flore spontanée.

- ⇒ **La consolidation de la filière sylvicole locale est nécessaire pour capter toute la valeur ajoutée liée à cette production.**
- ⇒ **Il est aussi nécessaire de soutenir la production agricole en favorisant la diversification, les initiatives et les installations.**
- ⇒ **Pour ce territoire dont le tissu économique repose en grande partie sur la sylviculture et l'agriculture, la faible artificialisation des sols est de bon augure.**

D'ailleurs, le caractère rural du territoire est également un atout majeur en termes d'attractivité touristique.

Tourisme

Le tourisme est aussi une composante importante de l'économie locale. Il apporte 24 % du revenu territorial. Cependant, Seuls 18 % de visiteurs du territoire ont une dépense d'hébergement. Ainsi, la dépense touristique est essentiellement composée de dépenses alimentaires. Elle s'élève en moyenne à 45 €/ personne / jour contre 68 € pour l'ensemble de la Région NA.

En termes de profil, à 72 %, les touristes qui viennent en Creuse ont plus de 45 ans. 80 % sont Français avec 1/3 de Néo-Aquitains, et près d'1/4 de Franciliens. La clientèle touristique étrangère ne représente que 7 %.

Les visiteurs recherchent principalement la campagne, ou ils viennent pour suivre un évènement précis. Le patrimoine culturel est la raison principale pour 15 % des visiteurs. Enfin, la famille, les amis, les résidences secondaires sont cités pour 9 %, et les grands espaces préservés et la douceur de vivre pour 7 et 6 %.



La mobilité touristique repose à 92 % sur l'utilisation du véhicule individuelle. Viennent ensuite les campings car qui représentent 4 %. Le train et le bus sont très faiblement employés (respectivement 2 et 1 %).

- ⇒ **Le revenu touristique constitue 24 % du revenu territorial. Cette source de revenu mérite d'être développée.**
- ⇒ **La structuration de l'offre touristique s'avère nécessaire pour :**
 - **accroître et développer le logement touristique de qualité,**
 - **augmenter la dépense touristique et chercher à attirer une clientèle plus diversifiée, en tranche d'âge et provenance notamment.**
 - **renforcer la bonne notoriété du territoire vis-à-vis de la clientèle actuelle.**
- ⇒ **L'offre de transport touristique collectif demande à être réfléchi et développée de manière pertinente, notamment dans une volonté de réduction des pollutions liées au transport. Un maillage cohérent constituerait une alternative. Cela permettrait de proposer des circuits touristiques guidés, voire d'élargir la clientèle aux personnes qui n'ont pas de véhicule individuel.**

Le travail effectué ici dresse le portrait socio-économique et géographique du territoire du PSC. Les forces et faiblesses identifiées étaient déjà d'actualité lors de la précédente programmation. Et, les enjeux et stratégies retenus répondaient à ces problématiques de développement économique, de dynamisme territorial et de bien-vivre.



II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

En cohérence avec les spécificités locales, le précédent contrat présentait les 2 axes stratégiques suivants :

Axe 1 : S'appuyer sur les potentiels du territoire (ressources agricoles, patrimoine naturel et culturel, initiatives associatives et solidaires...) comme source de développement local.

Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques face à la déprise démographique.

Dans le cadre de la précédente programmation, couplée à la mobilisation d'autres dispositifs mis en œuvre par l'Etat ou le Département, de nombreuses actions de développement local ont été réalisées ou sont en cours.

Ainsi, il y a notamment l'initiative « Territoire d'Industrie » voulue par le Premier Ministre en 2018. Les 2 EPCI du PSC font partie des 5 EPCI couvrant le territoire d'industrie de l'Ouest et Sud Creusois. Ils ont été désignés parmi les 14 territoires d'industrie, identifiés par l'Etat en Région Nouvelle-Aquitaine.

Une autre démarche a été mise en place, il s'agit de l'ADECT Millesources (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriales). Ce dispositif réunit le PSC et le Pays Monts et Barrages avec le soutien de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département. Depuis 2020, les actions portent sur la filière bois, avec notamment l'organisation de forums, des visites d'entreprises et des jobs dating. Le secteur des CHR (Café, Hôtel, Restaurant), fait également l'objet d'un travail de recensement des besoins et problématiques auprès des professionnels locaux.

La question du logement occupe une place majeure au sein des politiques d'accueil des 2 EPCI du PSC. Ils se sont d'ailleurs engagés dans les Programmes d'Intérêts Généraux (PIG) et celui de DOREMI. Ils ont aussi acquis des parcs immobiliers, comme certaines communes du territoire, dans l'objectif de les transformer en logements locatifs de qualité.

D'autres programmes sont en cours sur le territoire pour renforcer les rôles de centralité identifiés. Le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud a décidé de mener une étude pré-opérationnelle dans les centres villes d'Aubusson et de Felletin. Cette étude s'inscrit dans le volet Renouvellement Urbain (RU) multi-sites de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) issue du programme national « Petites Villes de Demain ». Cette étude, qui



devrait débiter prochainement, vise à évaluer la pertinence d'une OPAH-RU multi-sites des centres d'Aubusson et de Felletin. Le cas échéant, des périmètres opérationnels et des outils à mettre en place afin de redynamiser ces centres seront proposés.

Enfin, Aubusson a aussi été retenue dans l'AMI Centre Bourg de la Région, la convention est en cours de signature. La Région soutiendrait les opérations éligibles dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres villes/centres-bourgs adoptée le 12 avril 2019, de sa politique contractuelle et/ou de ses politiques sectorielles régionales.

Aujourd'hui, les questions environnementales, notamment vis-à-vis de l'eau, et énergétiques sont au cœur de l'attention. D'ailleurs, ces enjeux transversaux sont ciblés au sein de la feuille de route régionale Néoterra. De plus, le contexte économique global est moins favorable. L'accès à l'énergie se complique. Il est indispensable de poursuivre le travail de réhabilitation de l'habitat. D'autant plus que cette pénurie de logements locatifs risque de s'accroître encore dès 2023. Il sera interdit de louer des logements dont le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) les positionnera en G (consommation ≥ 421 kw/m²/an et émission 101 kg/CO₂/m²/an).

C'est dans ce contexte global que cette nouvelle contractualisation régionale va prendre forme. Et pour continuer le travail de développement et de revitalisation du territoire réalisé jusque-là, tout en s'appuyant sur la feuille de route régionale Néoterra, les 2 enjeux majeurs du territoire du PSC demeurent :

- **Le développement économique durable.**
- **L'inversion du déclin démographique.**



III – Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 2 axes stratégiques ont été redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

1. **Axe 1 : S'appuyer sur les atouts agricoles, sylvicoles, naturels, culturels, patrimoniaux et sociaux pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain**

Sous axe 1 : Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux. Favoriser la transition énergétique du territoire.

Sous axe 2 : Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.

Sous axe 3 : Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durable.

Sous axe 4 : Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs.

Pleinement conscients des enjeux socio-économiques territoriaux, les Elus et habitants du territoire ont conçu des projets qui concrétisent ce 1^{er} axe stratégique. Tous acteurs confondus, les capacités de production locales sont mises en avant. Il y a notamment le développement de la Cité de la tapisserie avec l'extension du site et la diversification de ses activités. D'autres porteurs souhaitent mettre en place une coopérative d'activités et d'entrepreneurs, créer une activité d'économie circulaire centrée sur les matériaux de construction. Il y a aussi des projets de drives fermiers, d'éco-pépinière de petits arbres fruitiers et de lieux de vente et de dégustation des produits locaux issus de pratiques agro-écologiques.

En réponse à la carence en matière de santé et de soin à la personne, les volontés sont de nature intégrative. Il y a des projets de maisons de santé pluriprofessionnelles, une réflexion un tiers lieu à vocation d'expérimentation et de recherche pour une approche plus globale de la santé. Il y a aussi un projet orienté sur la valorisation patrimoniale par la médiation culturelle. L'objectif serait de concevoir un lieu de création artistique et d'accueil, spécialisé dans l'accueil de personnes en souffrance psychique et/ou porteuses d'un handicap.



En termes de stratégie touristique, les projets en cours visent à accroître les capacités d'hébergement, à mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel, au développement d'une offre de transport collectif incluant des circuits touristiques guidés, du transport de personnes, de bagages et de matériels.

Les volontés en termes de formations sont aussi variées. Certaines ciblent la construction, comme le développement de la filière poêle de masse ou la construction réalisée à base de terre. Des formations axées sur les questions environnementales et l'adaptation au changement climatique sont aussi proposées. Ces différentes thématiques s'accordent parfaitement avec les ambitions de la feuille de route Néoterra. Et, avec l'étendue de sa surface boisée, le territoire est particulièrement bien adapté pour le déploiement du chauffage par poêle de masse, système très performant.

2. Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques

Sous axe 1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.

Sous axe 2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.

Sous axe 3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.

Sous axe 4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive. Encourager les politiques d'accueil des nouveaux arrivants.

Le déficit d'attractivité du territoire est bien perçu par les acteurs locaux. Si globalement, il a une évolution positive, il y a encore à faire pour renforcer, généraliser la perception positive du territoire tant avec et auprès des locaux qu'auprès des visiteurs.

Les projets dans ce domaine sont nombreux et variés. Ils sont autant portés par des communes que des associations et sont à multiples facettes. Par exemple, un projet de dynamisation de centre bourg qui intègre un bar associatif, un drive fermier, des jardins partagés, des logements à destination de stagiaires ou de service civiques, et même un lieu de convivialité pour des lectures, des jeux de sociétés, des concerts et autres ateliers partagés. Un autre consiste à renouveler le bâti pour le maintien de commerces de proximité. Il y a aussi la construction d'un four à pain et d'un fournil destinés à un usage associatif, la mise en place d'une laverie collective prévoyant l'utilisation de produits de lavage peu polluants, la restauration d'une baraque foraine du 20ème siècle, ou encore la création d'espaces de coworking.



Sur le plan environnemental, plusieurs communes s'engagent sur la préservation de la biodiversité par de la végétalisation, des changements de pratiques de gestion ou encore la mise en place de ruches. Certaines communes souhaitent s'engager dans l'adaptation au changement climatique des zones bâties pour une meilleure résilience.

Par ailleurs, plusieurs projets visent à faire face à la problématique « déchet ». Il y a RéMaBat23 qui consiste à démarrer une recyclerie des matériaux de construction. Ce projet est à mettre en parallèle du projet d'activité d'économie circulaire centrée sur les mêmes matériaux.

Il y a également des volontés de développement du compostage individuel et collectif, et des réflexions en cours sur la stratégie de gestion des déchets à l'échelle des EPCI, mutualisation recherchée avec autres EPCI.

La question du logement est aussi largement soutenue. Les projets sont diversifiés tant en termes de destination que de porteurs. Certains sont issus de municipalités qui ont la volonté de répondre aux demandes fréquentes de logements pérennes, provisoires (stagiaires ou services civiques), voire touristiques. Ce sont des appartements, des écoquartiers, des gîtes d'étape.

D'autres projets résultent de réflexions associatives aux motivations diverses : logements tremplins pour les nouveaux arrivants, les jeunes recherchant un 1er palier d'indépendance ou les personnes en difficulté. Les personnes concernées par un handicap ou âgées souhaitant garder une forme d'indépendance et prendre part au fonctionnement de leur lieu d'habitation sont également visées.

Enfin, il y a aussi d'autres dynamiques vecteurs d'image positive pour le territoire comme le projet d'ateliers de création artistique vestimentaire à partir de tissus destinés à la destruction visant les scolaires et autres publics. Ou encore la radio locale qui souhaite moderniser et développer son fonctionnement. Il y a même un projet de réflexion collective concernant les principes de nouvelle gouvernance et d'organisation du travail horizontal pour les associations employeuses. Réflexion utile pour le territoire au monde associatif particulièrement actif et générateur d'emplois.

Sources :

- *Dossier statistique et cartographique Ouest et Sud Creusois – Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective - avr-juin 2021*
- *Projet de territoire Creuse Grand Sud Horizon 2030 – Conseil communautaire 2020*
- *Un projet pour le territoire communautaire – Creuse Sud-Ouest 2019*
- *Direction Départementale des Territoires de la Creuse (DDT) – 14 sept 2021*
- *Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),*
- *Données Creusalis - août 2022*
- *Etude « Fréquentation touristique en région Nouvelle-Aquitaine - département de la Creuse » juin 2019 à mars 2020 - Comité régional du tourisme.*

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 023-200067189-20221018-20221007A-DE



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 Pays Sud Creusois Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel
Projet



Prévisionnel / priorisation des actions

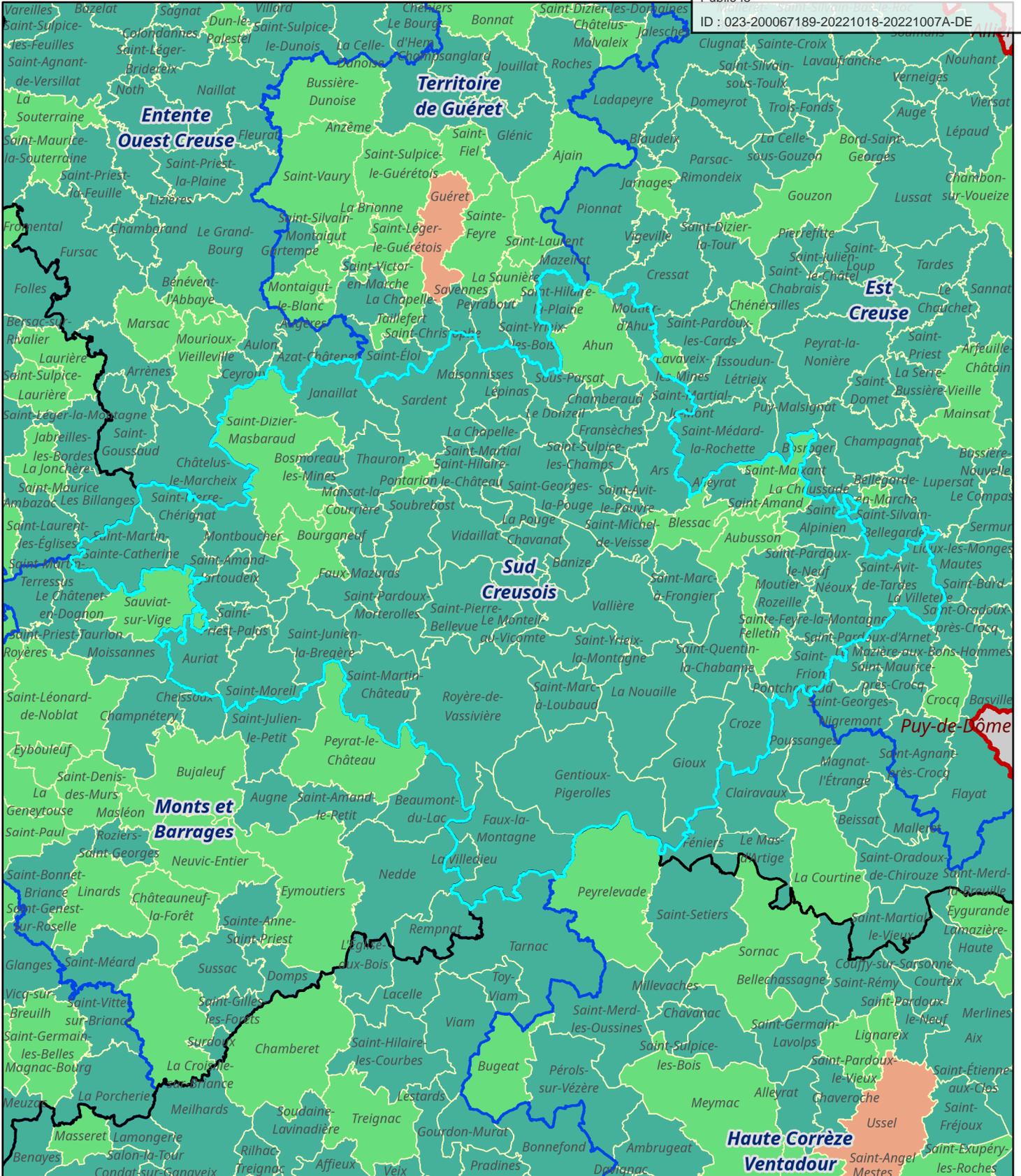
AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES		
1er Axe : S'appuyer sur les atouts agricole, sylvicole, naturel, culturel, patrimonial et social pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain	Sous axe 1.1 Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie et du commerce. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux. Favoriser la transition énergétique du territoire.	La Pépinière du Bourg : création d'une éco-pépinière - Arboriculture	La Pépinière du Bourg - M. Lionel Luquet	Saint-Amand-Jartoudeix	Mature	x	72 828 €	x			Sous réserve avis sectoriel	Etoffer l'offre en plants bio d'arbustes fruitiers et petits fruits produits de manière agroécologique et proposer les plantes permettant de soigner les arbres sans produits de synthèse.	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
		Création d'un espace convivial de vente et dégustation de produits locaux, issus de pratiques agro-écologiques pastorales	EIRL Lachaud	Gentioux Pigerolles	Mature	x	85 000 €	x				Sous réserve avis sectoriel		Agriculture, agroalimentaire, circuits courts
		EC3 - Economie Circulaire de la Construction en Creuse	EC3	Département avec 3 antennes sur le territoire du PCS (Ahun, Bourgneuf et Felletin)	Chantier-Clé	x	4 271 000 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Le coût estimatif correspond au total du projet pour le Département.	Environnement
		Réhabilitation d'un ancien garage automobile en pôle professionnel, dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche du projet immobilier de la Cité internationale de la tapisserie	Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé	Aubusson	Mature	x	1 284 403 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Maintenir / approfondir le niveau d'excellence des savoir-faire de la filière tapis-tapisserie d'Aubusson et renforcer la dynamique d'accueil et d'installation de porteurs de projet design / art textile sur le territoire Aubusson-Felletin-Sud Creuse. 136 000 € de charges foncières	Patrimoine
		Construction de 2 cliniques vétérinaires à Ahun et Bourgneuf	Communauté de communes Creuse Sud-Ouest	Ahun et Bourgneuf	Chantier-Clé	x	1 345 644 €	x				Sous réserve de l'évolution des règlements d'interventions	Projet démarré en 2022	Agriculture
		Création d'une boulangerie bio	Avant Scène - M. Pierre Visserias	Aubusson	Amorçage	x							Boulangerie bio avec blés anciens et formation ou initiation à la panification. Le fournil sera ouvert, lieu de vente mais aussi de rencontre autour du pain. RECHERCHE UN LOCAL A AUBUSSON	Economie Territoriale
		Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs - CAE L'ELAN	L'ELAN	Département	Chantier-Clé	x	170 000 €	x					Projet mutualisé - 4 contrats creusois	ESS
	Sous axe 1.2 Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.	Développement d'un lieu de création artistique et d'accueil, spécialisé dans l'accueil de personnes en souffrance psychique et/ou porteuses d'un handicap	La Broussaille	Saint Martin Chateau	Amorçage	x	274 282 €					Sous réserve des futurs AMI/AAP	Projet démarré en 2022 - AMI Innovation sociale, ARS et culture, volet action artistique	Culture - ESS
		Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) à Felletin	Commune de Felletin	Felletin	Mature	x	558 880 €	x						DATAR
		Manufacture Lunot - Valorisation patrimoniale par la médiation culturelle	Association LUNOT Sauvegarde	Aubusson	Amorçage	x	98 063 €		x					Culture / Patrimoine
		Projet d'écohabitat inclusif au cœur de la cité	Association « les Toits de l'Horizon »	La Chaussade	Mature	x	3 890 461 €	x				Sous réserve des futurs AMI/AAP	habitat « accompagné et partagé », solidaire, intergénérationnel destiné à des personnes vulnérables du fait de l'âge et/ou du handicap ou d'une situation de dénuement, et son tiers lieu pour l'éducation et la promotion de mode d'habiter favorables à la santé. - 2 projets dans 2 communes (Aubusson et Felletin) avec achat d'un bâtiment 200 000 € et terrain 90 000 € - Logements et tiers lieux	Habitat et Logement
		Le Garage Santé	Association le Garage Santé	Moutier-Rozeille	Amorçage	x						Sous réserve avis sectoriel	Tiers lieu de santé intégrative	DATAR/ESS
	Sous axe 1.3 Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durables	Améliorer l'offre d'accueil touristique au camping communal du Puy Faux	Commune de Faux-la-Montagne	Faux la Montagne	Mature	x	22 000 €		x			Sous réserve avis sectoriel		Tourisme
		Équipement en transport d'une nouvelle entreprise de tourisme et de transport	Ets en cours de création	Gentioux-Pigerolles	Mature	x	54 580 €	x				Sous réserve avis sectoriel		Mobilité
		Marche sonore, audio guide & podcast « Les mondes insolites » - Écotourisme culturel	Les Sœurs Grées	Faux la Montagne	Mature	x	339 820 €	x				Sous réserve avis sectoriel		Tourisme/culture
		Signalétique du patrimoine Aubussonnais	Commune d'Aubusson	Aubusson	Mature	x	33 300 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Valoriser le patrimoine bâti et naturel Favoriser une découverte piétonne de la ville Sensibiliser le public à son environnement Promouvoir les mobilités décarbonées Dynamiser le centre-ville	Tourisme
		Valorisation du patrimoine de Moutier-Rozeille	Commune de Moutier-Rozeille	Commune de Moutier-Rozeille	Mature	x	400 495 €	x				Sous réserve avis sectoriel		Tourisme/patrimoine
	Sous axe 1.4 Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs	Développement de la filière poêle de masse	Association Française du Poêle Maçonnerie Artisanal (AFPMA)	Felletin	Mature	x	55 000 €	x				30 000 € transfert contenu formation et 25 000 € incubation montage (Service économique ?)	Emploi - Formation	
		Devenir des professionnels de la construction terre	Lycée des Métiers du Bâtiment	Felletin	Mature	x	92 000 €	x					Emploi - Formation	
		Création d'un centre de recherche, de formation et d'animation sur les enjeux environnementaux à l'échelle locale	Association Le Champ des Possibles	Gentioux-Pigerolles	Mature	x	130 000 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Enseignement supérieur et recherche	
		Elaboration d'un organisme de formation territorial : l'OF du futur	Association PIVOINE	Faux la Montagne	Mature	x	65 390 €					Sous réserve avis sectoriel	Emploi - Formation/ ESS	
		Dynamisation et revitalisation du bourg	Commune de Maisonnisses	Maisonnisses	Mature	x	353 971 €	x					DATAR	
		Réouverture d'un restaurant sur la commune	Commune de Saint Quentin la Chabanne	Saint Quentin la Chabanne	Mature	x	500 000 €		x				DATAR	
		Création d'une bibliothèque municipale	Commune de Saint Quentin la Chabanne	Saint Quentin la Chabanne	Mature	x	152 096 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Culture	
		Rénovation d'un bâtiment municipal utilisé comme lieu de commerces et de multi services de proximité	Commune de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux-Pigerolles	Mature	x	36 678 €	x					DATAR	
		Construction d'un four à pain et d'un fournil	Association Le Pain Levé	Faux-la-Montagne	Mature	x	50 000 €		x			Sous réserve avis sectoriel	Jeunesse et éducation et vie associative	
		Renouvellement du bâti pour le commerce de proximité du bourg	Mairie de Vallière	Vallière	Mature	x	400 000 €	x					Demande de sub déposée	DATAR
		Restauration de la Baraque à Méliès, baraque foraine du 20ème siècle	Quartier Rouge	Felletin	Mature	x	20 000 €	x				Sous réserve avis sectoriel		Culture/ESS

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES		
2em AXE Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques	Sous axe 2.1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.	Démarrage d'une Action Collective de Proximité - ACP	Pays Sud Creusois	Territoire de contractualisation	Chantier-Clé	x		x				DATAR		
		Aménagement d'une grange en dojo espace d'activités sportives et culturelles pour l'école et les associations locales et les nouvelles populations	Commune de Faux-la-Montagne	Faux la Montagne	Mature	x	377 869 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Encourager et développer les pratiques artistiques et sportives de proximité. Réduire notre empreinte carbone en pratiquant sur place sans faire des kilomètres. Mailler le territoire d'un équipement structurant absent dans cette partie de la communauté de communes	Vie associative
		Requalification du cinéma	Commune d'Aubusson	Aubusson	Mature	x	124 061 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Le projet vise à réhabiliter le cinéma «Le Colbert » (classé Art et Essai) , installé au cœur d'un bâtiment de style Art Déco (1933) .Le cinéma est constitué de deux salles, d'une capacité de 160 personnes pour la première , et 80 personnes pour la seconde .Les salles bénéficieront de changements de revêtements des sols, et de l'installation de fauteuils neufs.	Culture
		Réhabilitation d'une maison communale en lieu de vie inter-générationnelle à la Nouaille	Commune de La Nouaille	La Nouaille	Amorçage	x						Sous réserve des futurs AMI/AAP	réhabiliter une maison acquise par la commune pour en faire un lieu d'accueil et de services : intergénérationnelle, agence postale communale, aide aux démarches dématérialisées, salles de réunions/bureaux en location et logements. RDC Services (APC, aide aux démarches, épicerie, cantine, Bar, accueil (salle de convivialité intergénérationnelle) 1er étage salle de réunions/bureaux 2ème étage logement T4 3ème étage 1 ou 2 studios (logement passerelle, d'urgence) Etude SDEC à venir pour définir les estimations de travaux - Nouveaux arrivants inclus dans le projet de gouvernance - cf fiche C2RTE	Habitat et Logement
		Réhabilitation du gymnase de Felletin (Salle polyvalente à dominante sportive)	Commune de Felletin	Felletin	Amorçage	x						Sous réserve avis sectoriel		Sport
		Poursuite de la mise en œuvre de la politique d'Accueil et Attractivité de Creuse Grand Sud	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Amorçage	x								Politique la ville
		Création d'un espace de coworking et de logement(s) pour stagiaires ou saisonniers	Commune de Faux-la-Montagne	Faux-la-Montagne	Mature	x	311 200 €			X			Compléter l'offre de locaux de travail existante et aujourd'hui saturée. Répondre à la recherche de locaux de travail d'entreprises, d'associations, de porteurs de projets. Créer une offre de logements pour des stagiaires, des jeunes en contrat d'apprentissage, des services civiques.	DATAR / ESS
	Sous axe 2.2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.	Adaptation au changement climatique des espaces publics et bâtiments communaux	Commune de Faux-la-Montagne	Faux la Montagne	Chantier-Clé	x	84 000 €			x		Sous réserve des futurs AMI/AAP	Environnement	
		RéMaBat23 Démarrage de la recyclerie des matériaux du bâtiment de la Creuse	Association pour le réemploi des matériaux du bâtiment en creuse (RéMaBat23)	Départementale - 4 contrats creusois	Chantier-Clé	x	187 600 €			x		Sous réserve avis sectoriel	A mettre en lien avec EC ³	ESS
		Développement du compostage individuel et collectif	Association Court-Circuit - Ressourcerie	Felletin	Mature	x	120 000 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Environnement	
		Réflexion en cours sur la stratégie de gestion des déchets, mutualisation recherchée avec autres EPCI,	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Mature	x	40 000 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Environnement	
		Réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Amorçage	x	20 200 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Environnement	
		PLPDMA - opération 1 -Plan d'actions sur la gestion des biodéchets	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Amorçage	x						Sous réserve avis sectoriel	Environnement	
		PLPDMA - opération 2 -Poursuite des investissements pour le besoin de la collecte sélective à CGS	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Communauté de communes Creuse Grand Sud	Amorçage	x						Sous réserve avis sectoriel	Environnement	
		Création d'un mur en pierres sèches – aménagement paysager	Commune de Felletin	Felletin	Amorçage	x	32 772 €	x				Sous réserve avis sectoriel	Ce projet est inscrit dans le Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Creuse grand Sud.	Patrimoine/Environnement
		Adaptation au changement climatique des espaces publics et bâtiments communaux	Commune de Faux-la-Montagne	Faux la Montagne	Mature	x	84 000 €			x		Sous réserve des futurs AMI/AAP	Environnement	
		Préserver la biodiversité	Commune d'Aubusson	Aubusson	Mature	x	105 224 €			x		Sous réserve des futurs AMI/AAP	70 000 € de mobilier et aménagement paysager - 15 000 € d'achat de zone humide	Environnement
	Sous axe 2.3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.	Rénovation d'un logement communal	Commune de Janaillat	Janaillat	Amorçage	x						Sous réserve d'évolution du règlement d'interventions pour les communes tres peu denses	Habitat et Logement	
		Des logements tremplin accompagnés à Felletin	Association Detzenou	Felletin	Mature	x	155 500 €	x					Habitat et Logement	
		Les Ateliers de l'Arban – Ateliers partagés d'éco-construction	SCIC L'ARBAN	Faux-la-Montagne	Mature	x	676 000 €	x				Démarre en 2022 Région / Aide au développement (34 000 €) Région / AMI Tiers Lieux (50 000 €)	DATAR/ESS	
		Réhabilitation de 3 logements dans l'ancienne gendarmerie de Vallière	Commune de Vallière	Vallière	Amorçage	x	220 000 €						Habitat et Logement	
		Rénovation et réaménagement de logements municipaux	Commune de Gentioux-Pigerolles	Gentioux Pigerolles	Mature	x	251 404 €	x					Habitat et Logement	
		Logement locatif de l'écoquartier du four à pain	Mairie de Faux la Montagne	Faux la Montagne	Mature	x	899 800 €					Sous réserve d'évolution du règlement d'interventions pour les communes tres peu denses	Habitat et Logement	

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS		THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES
	Sous axe 2.4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive. Encourager les politiques d'accueil des nouveaux arrivants.	Accueil de personnes en difficulté	Commune de Saint Martin-Château	Saint Martin Chateau	Amorçage	x	420 000 €		x		Sous réserve des futurs AMI/AAP	Ce projet s'inscrit dans l'idée de développer le locatif, en accueillant de nouvelles personnes dans des bâtiments écoresponsables. Il redynamisera le centre bourg et la vie associative.	Habitat et Logement
FARTFELUS & CO		Association F'ARTfelus & Co	Saint Sulpice les Champs	Mature	x	250 350 €		x		Sous réserve avis sectoriel		Jeunesse et éducation et vie associative ou ESS	
Développement de Radio Vassivière en Sud Creuse(investissements)		Radio Vassivière	Royère de Vassivière	Mature	x	19 640 €					Plan de financement construit selon 5 axes - Investissements réalisés en 2022 et financement Région acquis, attente d'une réponse pour une 2ième demande à la Région - Selon les axes la part d'autofinancement est inférieure à 20 %	Jeunesse et éducation et vie associative	
Nouvelle gouvernance et organisation du travail horizontales pour les associations employeuses		La MIAM, Maison Inter-Associative de Millevalches	Faux la Montagne	Mature	x	68 200 €			x		Sous réserve des futurs AMI/AAP	Capitaliser, rassembler et diffuser des expériences innovatrices de gouvernance horizontale dans des associations employeuses.	ESS/innovation sociale
Ingénierie du contrat :		Chef de projet cohésion territoriale (0,5 ETP)	Pays Sud Creusois	Aubusson	Mature	x		x	x	x		50% d'un montant maxi de dépenses de 25 000€/an pour 0,5 ETP	DATAR
		2 ETP thématique	Pays Sud Creusois - Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest		Mature	x		x	x	x		50% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP Ingénierie thématique	DATAR
		Animation axe terterritorial des fonds européens	Pays Sud Creusois	Aubusson	Mature	x		x	x	x		Taux d'intervention Région 25% d'1 ETP, dépenses éligibles plafonnées à 40 000€	DATAR

Pays sud Creusois - Grille communale de densité

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
 Reçu en préfecture le 28/10/2022
 Publié le
 ID : 023-200067189-20221018-20221007A-DE

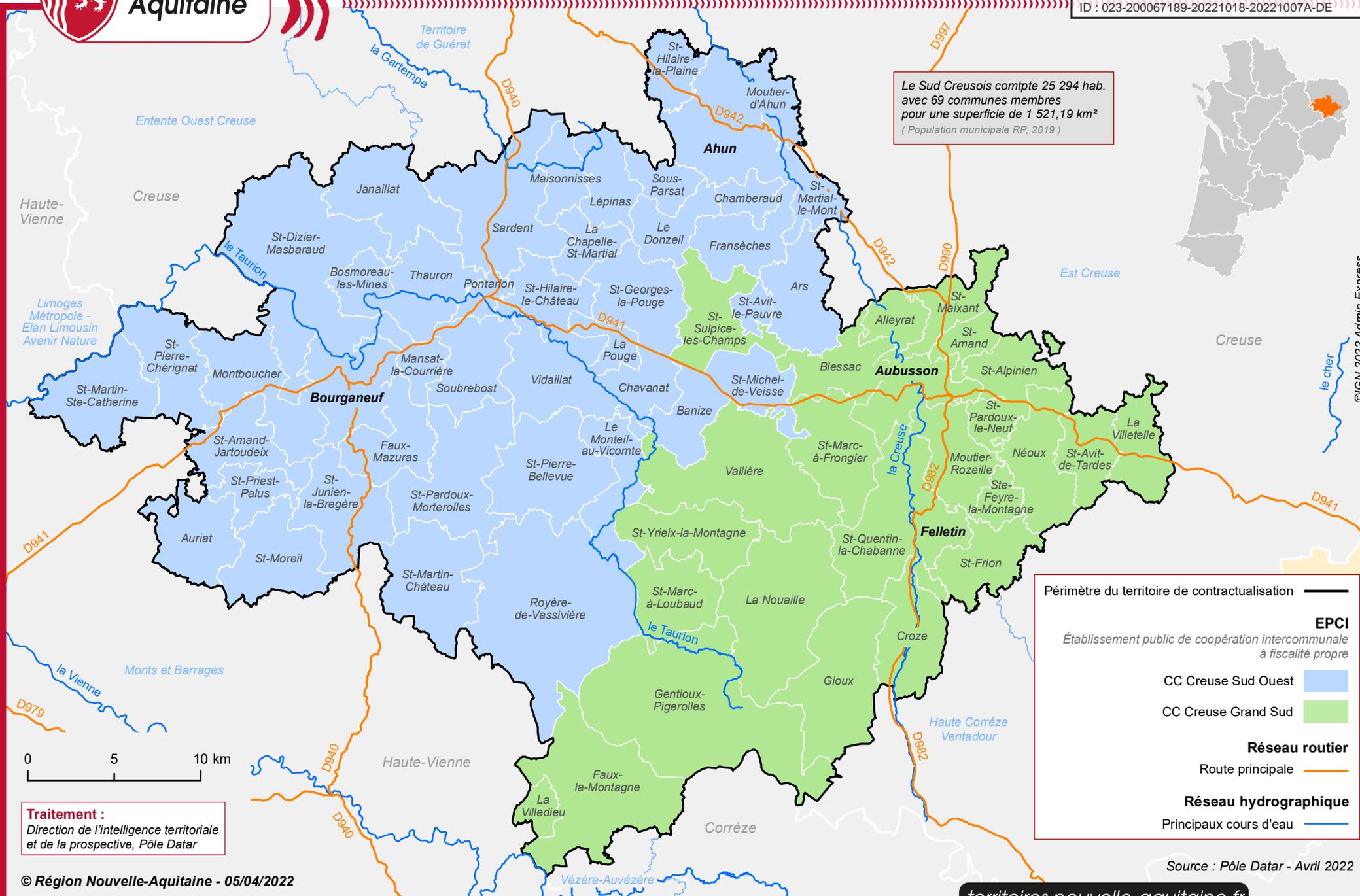


03/10/2022 16:28:26

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021  Limite de commune

-  Commune densément peuplée
-  Commune de densité intermédiaire
-  Commune peu dense
-  très peu dense

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA



Le Sud Creusois compte 25 294 hab. avec 69 communes membres pour une superficie de 1 521,19 km² (Population municipale RP, 2019)



©IGN 2022 Admin Express

Traitement :
Direction de l'intelligence territoriale et de la prospective, Pôle Datar

Périmètre du territoire de contractualisation ———

EPCI
Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

- CC Creuse Sud Ouest ■
- CC Creuse Grand Sud ■

Réseau routier

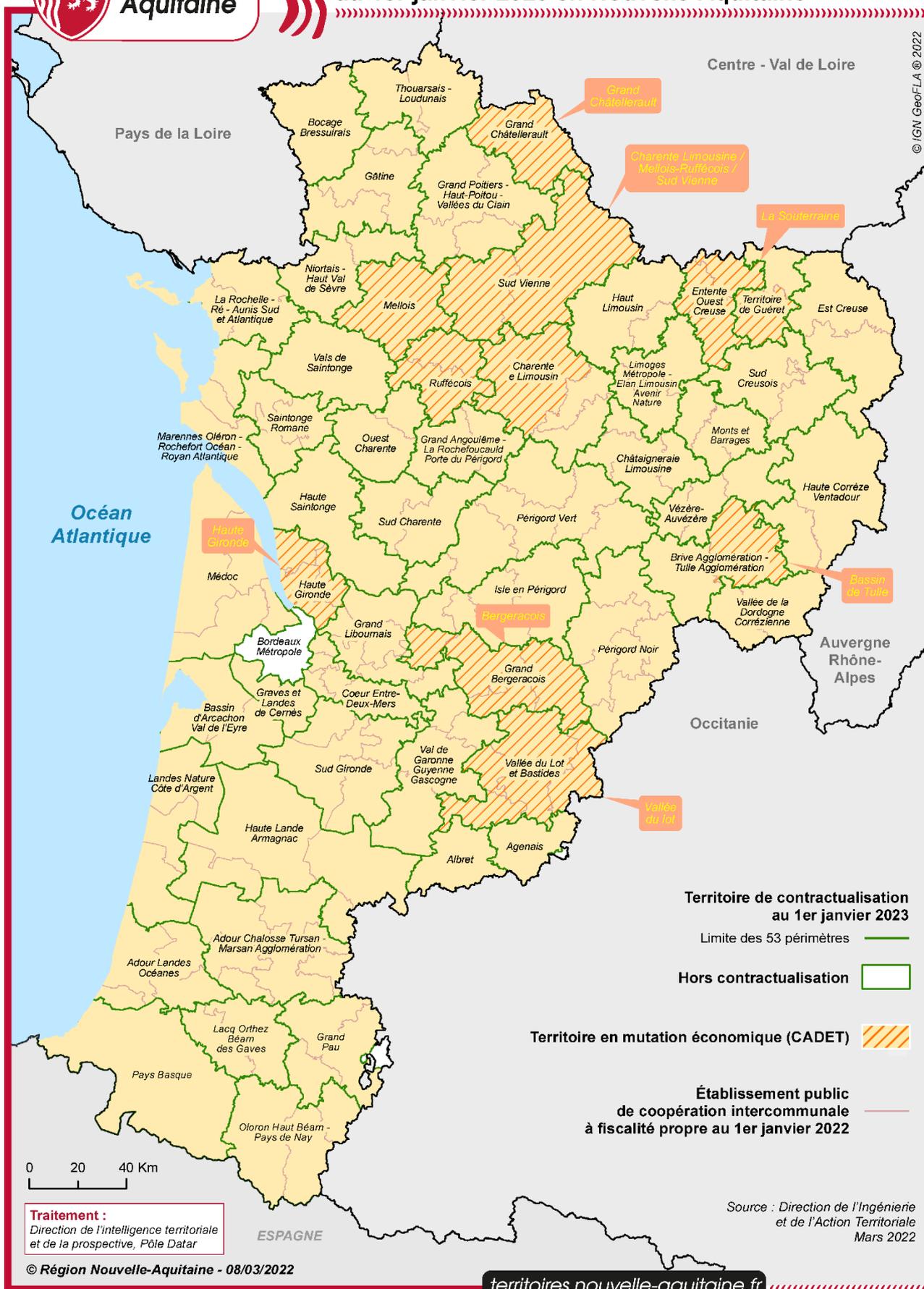
- Route principale ———

Réseau hydrographique

- Principaux cours d'eau ———



Périmètres des territoires de contractualisation au 1er janvier 2023 en Nouvelle-Aquitaine



Traitement :
 Direction de l'intelligence territoriale et de la prospective, Pôle Datar

© Région Nouvelle-Aquitaine - 08/03/2022

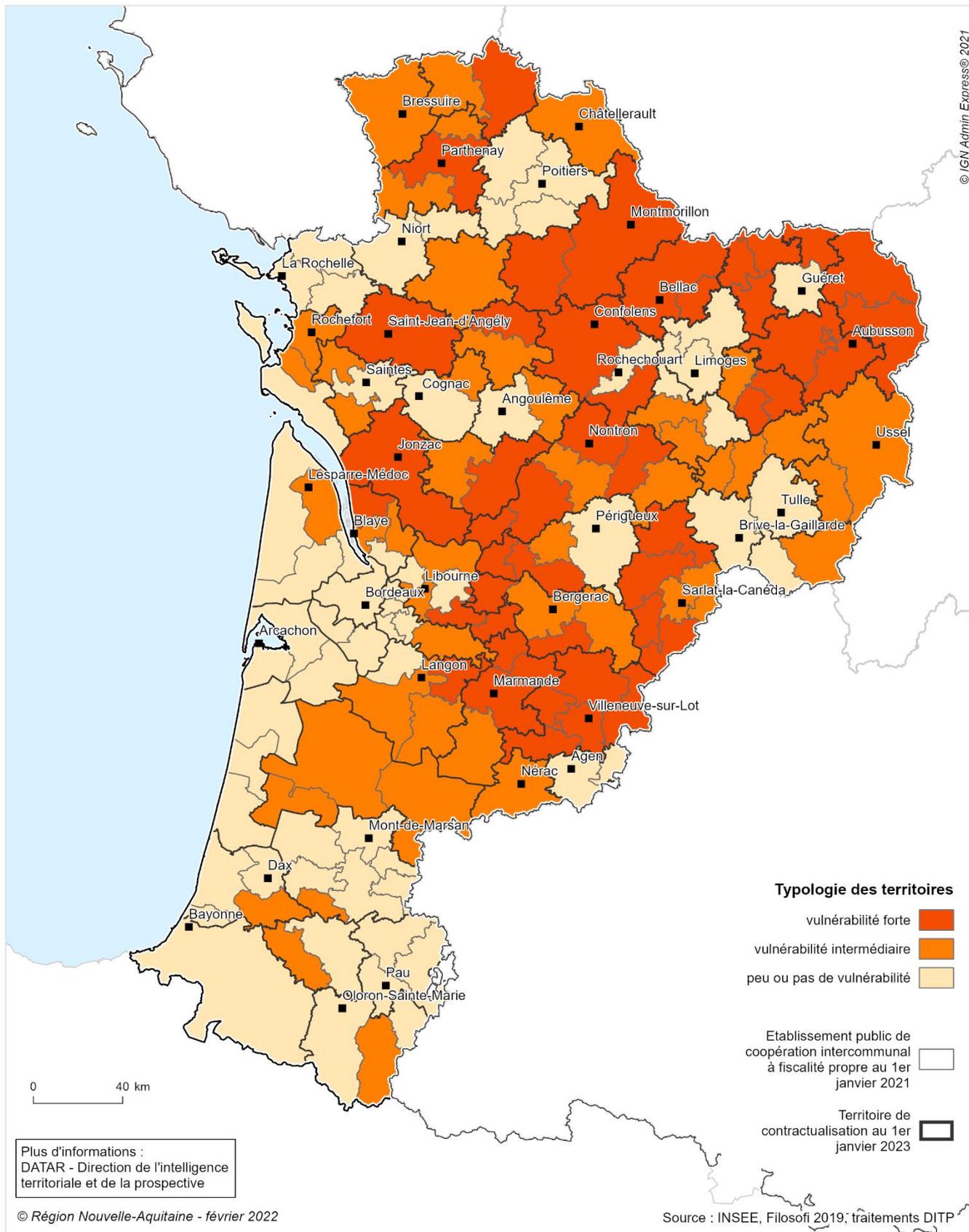
territoires.nouvelle-aquitaine.fr

Source : Direction de l'Ingénierie et de l'Action Territoriale Mars 2022

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
 033-200053759-20220321-1mc100001671470-DE
 Acte Certifié exécutoire
 Envoi Préfecture : 29/03/2022
 Retour Préfecture : 29/03/2022

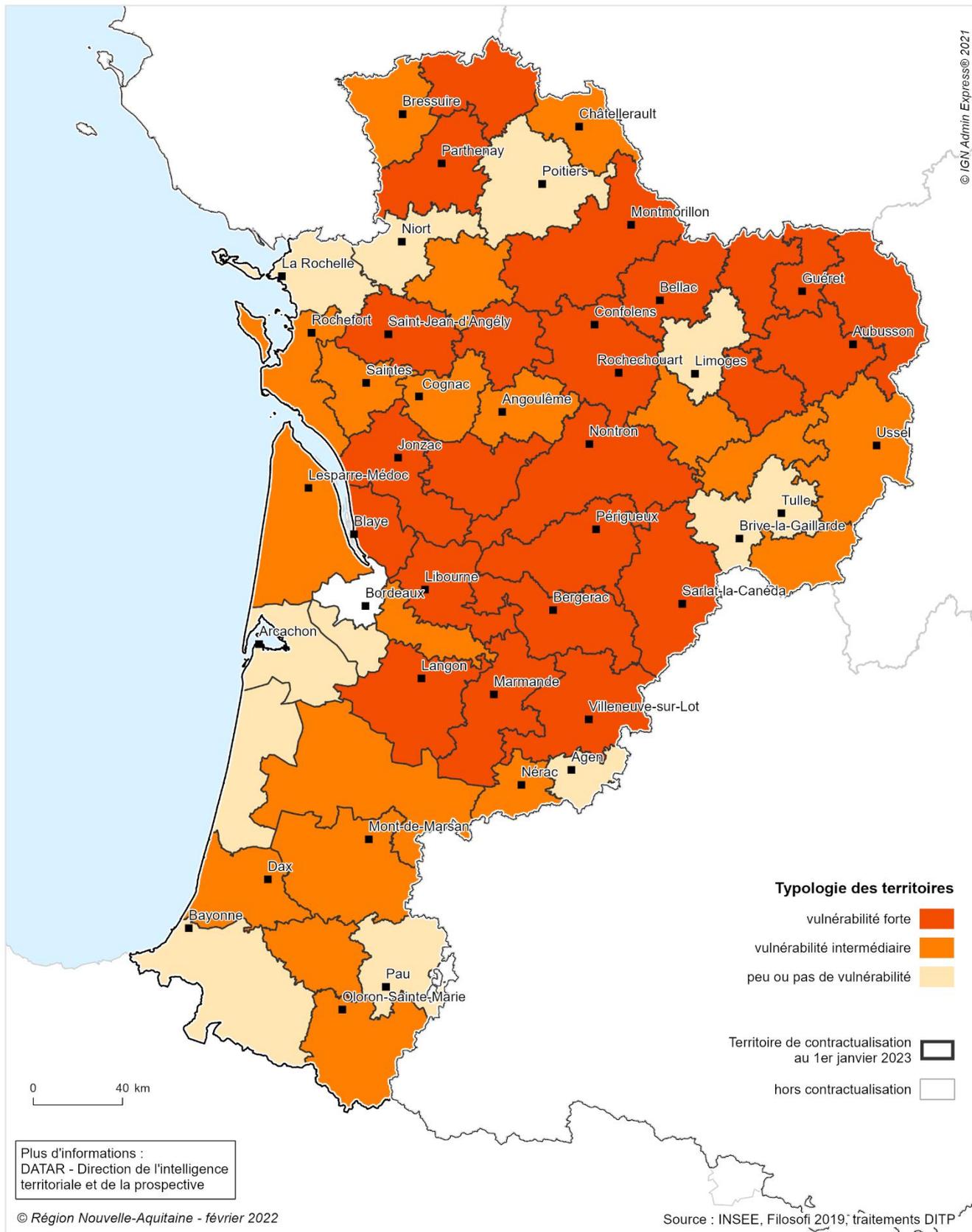


Vulnérabilité socio-économique des EPCI médian par unité de consommation



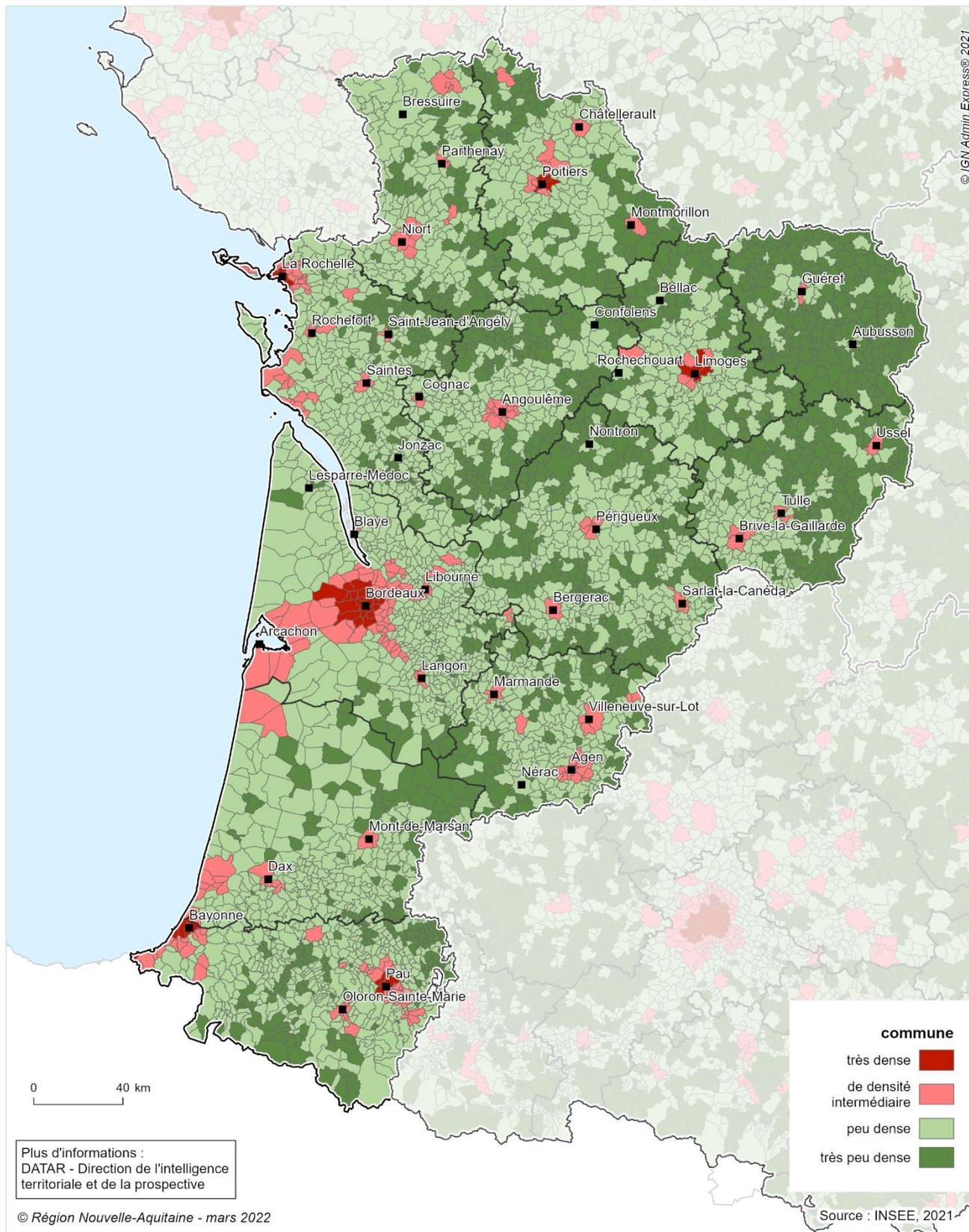


Vulnérabilité socio-économique des territoires de contractualisation : revenu disponible médian par unité de consommation





Grille communale de densité 2021 en Nouvelle-Aquitaine



Plus d'informations :
DATAR - Direction de l'intelligence
territoriale et de la prospective

© Région Nouvelle-Aquitaine - mars 2022